



CAS ② Étape 3

Le code du document est

L

La fiche d'aide à la recherche vous indiquait qu'un moulin était fondé en titre s'il avait été construit avant 1566 pour les cours d'eau navigables et 1789 pour les cours d'eau non navigables. Il fallait donc d'abord se demander si le Thouet était navigable. Le journal *ArchivexNews* vous signalait que le Thouet était navigable depuis le XV^e siècle au moins.

Ensuite, vous deviez trouver le document qui portait sur le moulin du Boëlle, antérieur à 1566. Vous n'aviez pas besoin de lire les écritures anciennes. À partir de l'inventaire, vous pouviez comprendre que le document concerné portait la cote E 841. Seul un document portant cette cote était antérieur à 1566 et il concernait le moulin sous le château, selon sa légende. C'est l'autre nom du moulin du Boëlle, comme vous l'indiquait le *Dictionnaire des moulins à eau de Maine-et-Loire* de l'étape 1.

Rappel !

Avant de passer à l'étape suivante en suivant les consignes ci-après, n'oubliez pas de positionner les jetons expertise sur le plateau.

Vous vous rappelez qu'il ne peut y avoir de droit fondé en titre si le moulin a été détruit après la Révolution...

Trouvez le nom du document qui indique que le moulin a été reconstruit.

Positionnez ensuite les jetons expertise de l'étape puis du cas sur le plateau.